

DEPARTEMENT
DE SEINE-SAINT-DENIS

VILLE DE SEVRAN

ARRONDISSEMENT
DU RAINCY

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
DE SEVRAN

DU MARDI 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize le quinze novembre à vingt heures et vingt minutes le conseil municipal de la ville de Sevran, légalement convoqué le huit novembre deux mille seize, s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane GATIGNON.

Présents : Stéphane Gatignon, Stéphane Blanchet, Elsa Wanlin Mathieu Gramfort, Najat Mabchour (arrivée à 20h28), Bernard Portel, Jean-François Baillon, Franciane Mandret, Patrice Adolphe, Nathalie Bayon, Laurent Chantrelle, Eléonore Atchetsamin, Gisela Chauvet (à partir de 20h26), Jean-Pierre Laborde, Robert Wattez, Danièle Roussel, Dominique Meriguet, Maurice Gebauer, Lakhdar Femmami, Isabelle Baritaud, Alcanjero-Rocha Tavares, Sagui Sissoko, Dalila Arab, Mireille Saki, Mohamed Moulay, Vincent Wouters, Thoraya Amrani, Jean-Louis Dauvet, Brigitte Bernex (à partir de 20h39), Gilles Boitte, Nicole Valeanu, Clémentine Autain (à partir de 20h48), Mériem Benammour, Jean-François Bacon, Philippe Geffroy, Charles Chicot, Patrice Sinaud,

Excusés ayant donné procuration :

Ali Jiar	donne procuration à : M. le Maire
Tan Tran	donne procuration à : Jean-François Baillon
Alphiline Locko	donne procuration à : Elsa Wanlin
Véronique Moreira	donne procuration à : Patrice Adolphe
Brigitte Bernex	donne procuration à : Jean-François Bacon (jusqu'à 20h39)
Aysun Ceylan	donne procuration à : Stéphane Blanchet
Fatou Sagna	donne procuration à : Najat Mabchour

Absents : Mireille Saki, Alex Duvallon, Ornella Evangelista

Monsieur le Maire ouvre la séance et l'appel nominal est effectué. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Thoraya Amrani est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu analytique de la séance du 18 octobre 2016

ADOPTE PAR

39 VOIX

39 Pour

Arrivée de Mme Chauvet à 20h26
Arrivée de Mmè Mabchour à 20h28
Arrivée de Mme Bernex à 20h39

Le Conseil Municipal prend acte des décisions n°2016/300 à 2016/341 inclus prises par le Maire en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Intervenants :

M. Sinaud sur les décisions n°300, 304, 305, 311, 314, 315, 318
Mme Benammour sur la décision n°300
M. Geffroy sur la décision n°300

1 – Création d'une commission municipale « marché forain », fixation du nombre de ses membres et désignation de ses membres

Rapporteur : D. Mériguet

Intervenants : G. Boitte, B. Portel, Ph. Geffroy, J.P. Laborde, J.F. Baillon, C. Autain, J.F. Bacon.

ADOPTE PAR

19 VOIX

19 Pour (Groupe Sevrans Écologie, Sevrans à gauche et la gauche sevranaise et PRG)
23 NPPV (Groupes PS, FDG, RDC)

2 – Délégation de service public pour la gestion du marché d'approvisionnement de la ville. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer ledit contrat de délégation

Rapporteur : D. Mériguet

Intervenant : G. Boitte, B. Portel, Ph. Geffroy, J.P. Laborde, J.F. Baillon, C. Autain, J.F. Bacon.

ADOPTE PAR

19 VOIX

19 Pour (Groupe Sevrans Écologie, Sevrans à gauche et la gauche sevranaise et PRG)
5 Contre : Mme Benammour, Mme Autain, Mme Bernex, M. Bacon, M. Boitte
19 NPPV (Groupes PS, RDC, Mme Valéanu, M. Dauvet)

3 - Fixation des droits de places et de stationnement et des redevances applicables aux commerçants du marché d'approvisionnement.

Rapporteur : D. Mériguet

Intervenant : G. Boitte, B. Portel, Ph. Geffroy, J.P. Laborde, J.F. Baillon, C. Autain, J.F. Bacon.

ADOPTÉ PAR

19 VOIX

19 Pour (Groupe Sevrans Écologie, Sevrans à gauche et la gauche sevranaise et PRG)

5 Contre : Mme Benammour, Mme Autain, Mme Bernex, M. Bacon, M. Boitte

19 NPPV (Groupes PS, RDC, Mme Valéanu, M. Dauvet)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à **21h56**

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Direction Générale des Services de la Mairie (Secrétariat Général, 28 avenue du Général Leclerc).

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Sevrans, le 16 novembre 2016

Le Maire
Stéphane GATIGNON